



PROJET EOLIEN DE CONCHY-SUR-CANCHE
GROUPE DE TRAVAIL - COMPTE-RENDU REUNION N°3
16 OCTOBRE 2025 - À CONCHY-SUR-CANCHE, PAS-DE-CALAIS



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par Valeco



Synthèse de la réunion

Les participants

19 personnes ont participé à la réunion (voir page 3 la liste des participants). L'objectif de la réunion était de présenter le projet finalisé, dont les résultats des études et l'implantation retenue.

Calendrier

- Juin 2024 : Lancement du dispositif d'information et dialogue
- Début 2026 : Dépôt de la demande d'autorisation d'exploitation
- Mi 2026 : Consultation publique par voie électronique
- 2027 : Début des travaux de construction
- 2028 : Mise en service

Information et dialogue

- Juin 2024 : 1^{ère} lettre d'information – Mise en ligne du site internet
- Février 2025 : 2^{ème} lettre d'information – Lancement d'un appel à volontaire citoyen – Une adresse mail dédiée au projet
- Mars 2025 : Groupe de travail n°1
- Juin 2025 : Groupe de travail n°2
- Septembre 2025 : lettre d'information n°3
- Octobre 2025 : Groupe de travail n°3 & Comité de projet

Adresse email projet : éolien-conchy@quelia.fr

Site internet dédié au projet:

<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendeconchysurcanche>

Apports de la réunion de travail

Rôle de la commune et modalités de participation du public

La mairie et les habitants ont un rôle consultatif dans la décision préfectorale. Lors de l'enquête publique, la mairie de Conchy-sur-Canche sera consultée par la préfecture pour émettre un avis sur le projet. Les habitants pourront exprimer leurs avis sur le projet au travers de :

- Le registre de concertation préalable en mairie (20 oct. – 13 nov.)
- La Permanence publique (le 12 nov.)
- La consultation électronique lors de l'instruction ICPE en 2026`

Les études environnementales

L'étude écologique : l'application de la séquence ERC conclut à un niveau d'enjeux non significatif du projet éolien des Trois Buissons. Les mesures d'évitement et de réduction adoptées permettent de ne pas recourir à des outils de compensation.

L'étude acoustique : Pour certains vents de nord-est, des dépassements ponctuels nocturnes pourraient survenir : un plan de bridage automatique des éoliennes sera effectif pour réduire la vitesse de rotation et respecter des seuils réglementaires.

L'étude paysagère : Le parc des Trois Buissons s'insère dans un paysage existant marqué par le motif éolien, avec une modification paysagère faible à modérée par rapport au paysage existant.

Variantes d'implantation

3 variantes d'implantation ont été présentées. La variante retenue réduit le nombre d'éoliennes de cinq à trois afin de mieux considérer l'éloignement à la commune de Rougefay, limiter les impacts sur l'avifaune locale et d'optimiser la performance des installations. Le projet prévoit deux éoliennes de 173 m et une de 165 m, avec une garde au sol de 37m.

Un photomontage a été présenté, depuis les jardins du château de Flers. D'autres prises de vue sont disponibles [ici](#), en mairie (jusqu'au 13 nov. dans le cadre de la concertation préalable), et sur le site internet (en libre consultation).

Intérêt du projet et partage de la valeur sur le territoire

Les échanges ont porté sur la place de l'éolien dans le mix énergétique, les retombées économiques locales, et notamment sur l'articulation entre nouvelles recettes liés à l'éolien et les dotations de l'État perçues par la commune.

La réflexion sur les mesures d'accompagnement est en cours. Des discussions sont engagées avec les élus et acteurs environnementaux locaux visant à favoriser la création de corridors écologiques et lutter contre l'érosion et le ruissellement des eaux.

Tables des matières

SYNTHESE DE LA REUNION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	<i>Résultat depuis Conchy-sur-Canche.....</i>	<i>18</i>
TABLES DES MATIERES.....	2	<i>Résultat depuis Vacquerie-le-Boucq</i>	<i>19</i>
LES PARTICIPANTS	3	INTEGRATION ET RETOMBES DU PROJET SUR LE TERRITOIRE.....	19
INTRODUCTION.....	4	↻ RETOMBES ECONOMIQUES.....	19
↻ LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	4	<i>Considérations économiques et financières en lien avec l'éolien</i>	<i>20</i>
↻ CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET	5	↻ LA MISE EN PLACE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	21
↻ LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE DIALOGUE.....	5	↻ CONSTRUIRE LE MIX ELECTRIQUE DE DEMAIN	21
RESULTAT DES ETUDES.....	6	CONCLUSION	22
↻ ÉTUDE ECOLOGIQUE	6		
↻ ÉTUDE HYDRAULIQUE.....	9		
↻ ÉTUDE PAYSAGERE.....	10		
<i>Enjeu du balisage de nuit des éoliennes.....</i>	<i>10</i>		
↻ ÉTUDE ACOUSTIQUE.....	11		
LES CARACTERISTIQUES DU PROJET	12		
↻ RESSOURCE EN VENT	12		
↻ CARACTERISTIQUES DES EOLIENNES	13		
↻ LES VARIANTES D'IMPLANTATION DES EOLIENNES	13		
↻ OPTIONS DE RACCORDEMENT.....	15		
↻ VOIES D'ACCES AU PARC	15		
REALISATION DES PHOTOMONTAGES	15		
↻ METHODOLOGIE	15		
↻ UNE ETUDE PAYSAGERE DEDIEE DEPUIS LE CHATEAU DE FLERS.....	16		
<i>Vue depuis la terrasse du Château</i>	<i>17</i>		
<i>Vue depuis le parc du Château</i>	<i>17</i>		
↻ VOLET DE L'ETUDE A 360°	18		
<i>Méthodologie</i>	<i>18</i>		

Les participants

19 personnes ont participé à la réunion de travail.

Participants

Commune de Conchy-sur-Canche

COQUET Dominique, Maire, aussi Vice-Président du Symcea
HURÉ Martine, 1^{ère} adjointe

Conservatoire d'Espaces Naturels

VANQUELEF Quentin, Chargé de mission

CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche

GALOT Marion, Chargée de mission

Représentant de la chasse

CUVILLIEZ Bertrand, Président de l'ACCA de Conchy-sur-Canche, aussi
Président de l'AFR de Conchy-sur-Canche

Pisciculture de Monchel

CLÉRET Louis, Associé

Château de Flers

VANSTRAELEN Ingrid, Propriétaire du Château de Flers
WALLECAN Erik, Propriétaire du Château de Flers

Habitants volontaires (Boubers-sur-Canche)

DUPUICH Jean-Marc
DOMÉ Philippe
GUYOT Pascal
VIVIEN Didier

Bureaux d'études

TAUW

IZYDORCZYK Laura, Cheffe de projet
VAN DE GINSTE Marie, Ingénieur d'études

Matutina

LECOMTE Julien, Paysagiste

Valeco - Porteurs du projet

BENASSI Claire, Référente développement éolien
SOLTYSIAK Cleya, Ingénieure acoustique
THERIAL Emma, Cheffe de projet

Animation

DELATTE Constant, Concertant, Quelia
MEDDAHI Ismaël, Concertant, Quelia

Personnes et organismes excusés

BRIDOUX Marc, Président de la Communauté de communes du Ternois
CLÉRET Bertrand, Maire de Monchel-sur-Canche
CROISEL Raymond, Maire de Boffles
DOURLENS Dominique, Maire de Fortel-en-Artois
GOSSET Dominique, Maire d'Aubrometz
FAUQUEMBERGUE Julie, Chargée de mission CPIE
DE MAGNEVAL Gérard, Propriétaire foncier
CANNESSON Christophe, Propriétaire foncier
HULO Isabelle, Présidente du club des Randonneurs de la Canche

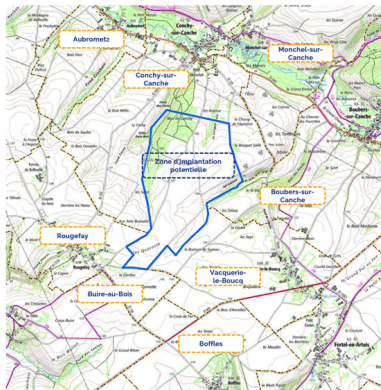
Introduction

Constant Delatte, Quelia, remercie le maire de Conchy-sur-Canche d'avoir permis l'organisation de ce 3^{ème} groupe de travail autour du projet éolien des Trois Buissons à Conchy-sur-Canche.

Il explique que cette réunion a pour objectif d'échanger et de présenter le projet finalisé en amont du dépôt ICPE prévu début 2026.

➔ Localisation de la zone d'étude

LOCALISATION ENVISAGÉE & OBJECTIFS DU PROJET

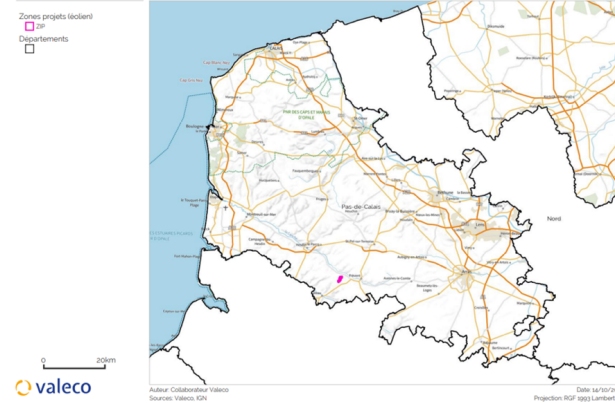


Objectifs et intérêts du projet :

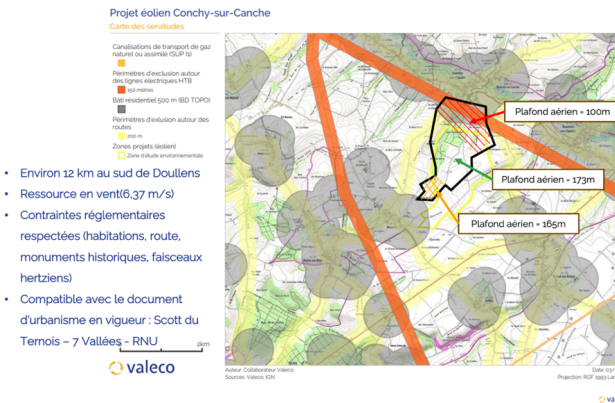
- Assurer l'indépendance énergétique française
- Produire une énergie locale et décarbonée
- Produire jusqu'à 14 MW sur une surface agricole impactée réduite
- Développer un projet de territoire en collaboration avec les acteurs locaux
- Choisir une implantation en adéquation avec les enjeux locaux

Emma Therial, cheffe de projet chez Valeco, rappelle la localisation du projet éolien au sud de la commune de Conchy-sur-Canche (département du Pas-de-Calais).

LOCALISATION ENVISAGÉE & OBJECTIFS DU PROJET



RAPPEL DES CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

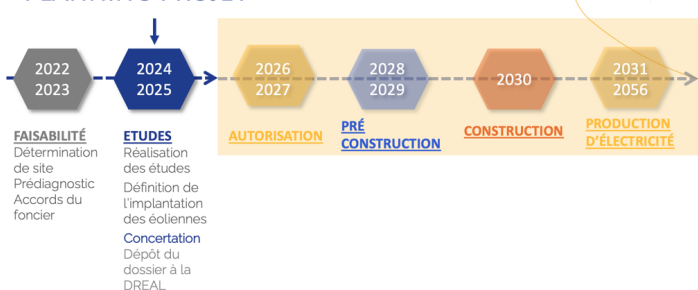


- Environ 12 km au sud de Doullens
- Ressource en vent (6,37 m/s)
- Contraintes réglementaires respectées (habitations, route, monuments historiques, faisceaux hertziens)
- Compatible avec le document d'urbanisme en vigueur : Scott du Ternois - 7 Vallées - RNU

Claire Benassi, référente développement éolien, Valeco, présente le périmètre d'étude du projet éolien. Cette zone a été définie en tenant compte de plusieurs critères techniques et réglementaires, notamment le respect d'une distance minimale de 500 m vis-à-vis des habitations et des secteurs constructibles pour des logements, ainsi qu'un éloignement suffisant des axes routiers, des canalisations, du réseau électrique haute tension et des lignes aériennes.

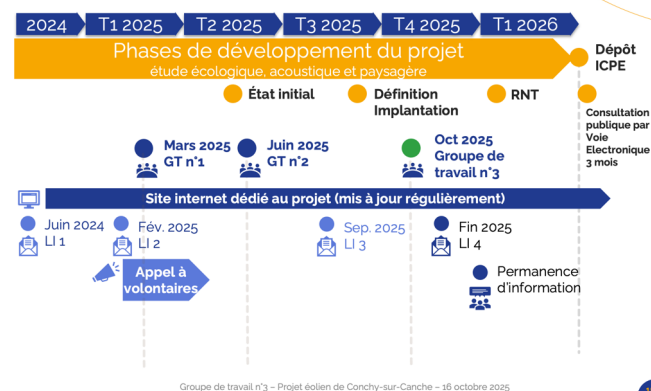
Calendrier prévisionnel du projet

PLANNING PROJET



Le dispositif d'information et de dialogue

UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION POUR ACCOMPAGNER LE PROJET



Constant Delatte rappelle que Valeco a souhaité mettre en place une démarche de concertation volontaire afin de permettre à chacun de s'informer, poser ses questions et obtenir des réponses sur le projet.

Plusieurs outils ont été déployés auprès des différentes parties prenantes pour informer sur le projet et favoriser le dialogue, dont :

- Un site internet dédié au projet
- 3 lettres d'information, distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Conchy-sur-Canche, avec des informations sur le développement du projet et un appel à volontaires
- 3 réunions du groupe de travail, pour présenter la démarche, recueillir les attentes avant d'exposer les résultats des études et l'implantation retenue.

Projet éolien de Conchy-sur-Canche - Groupe de travail n°3 - Compte-rendu réunion - 16 octobre 2025

- o Une permanence publique, ouverte à l'ensemble des habitants et animée par l'équipe de Valeco, se tiendra le mercredi 12 novembre de 16h à 19h.

Pour accompagner cette démarche, lancée en juin 2024, un registre de concertation sera mis à disposition du public en mairie du 20 octobre au 13 novembre, accompagné de panneaux d'exposition au format A0 présentant le projet et les échanges menés dans ce cadre.

Précision du maire de Conchy-sur-Canche

Dominique Coquet, maire de Conchy-sur-Canche, rappelle que sa participation aux groupes de travail vise à mieux comprendre le projet et ses enjeux, et souligne que la mairie sera consultée par la préfecture lors de l'instruction du dossier pour émettre un avis consultatif sur le projet, tout comme les communes comprises dans un périmètre de 6km autour du projet.

Qui décidera de l'autorisation du projet ? Et quand ?

Un participant qui se dit opposé au projet demande qui est l'autorité compétente pour la décision et le calendrier de celle-ci.

Le dépôt du dossier ICPE à la DREAL, marquera le début de la phase d'instruction administrative, est prévu pour le premier trimestre 2026. Durant cette période, le projet sera examiné par les services de l'État, qui lanceront parallèlement une consultation du public par voie électronique. Les habitants et les élus locaux seront alors invités à formuler leurs observations et à donner leur avis consultatif sur le projet. Ces contributions seront ensuite analysées et synthétisées par le commissaire enquêteur, avant que le Préfet ne prenne la décision finale d'autoriser ou non la mise en œuvre du parc éolien.

Concernant les modalités d'information du public, Valeco précise que la consultation fera l'objet de :

- un affichage en mairies [dans le périmètre réglementaire](#),
- un affichage sur les lieux concernés par le projet
- une communication sur le site internet dédié
- une publication d'articles dans la presse locale

L'objectif est de garantir une information claire et accessible à l'ensemble des habitants et de favoriser leur participation à cette nouvelle étape du projet.

Certains participants se questionnent sur l'opportunité d'identifier d'autres lieux différents de la mairie, sur la commune pour relayer l'information de cette concertation préalable.

Résultat des études

➔ Étude écologique

ETUDE ÉCOLOGIQUE

Objectifs :

Prendre en compte les enjeux environnementaux en suivant la méthode ERCAS :

- Éviter
- Réduire
- Compenser

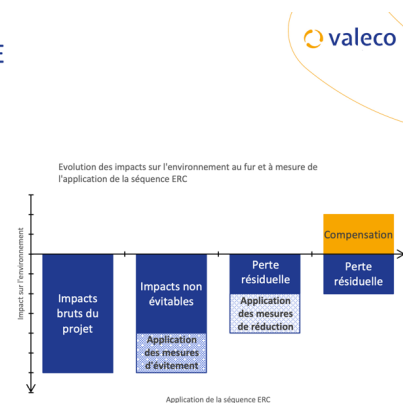
Méthodologie :

Bibliographie et consultation d'associations locales (Picardie Nature, GON, GMNL)

Observations sur le terrain :

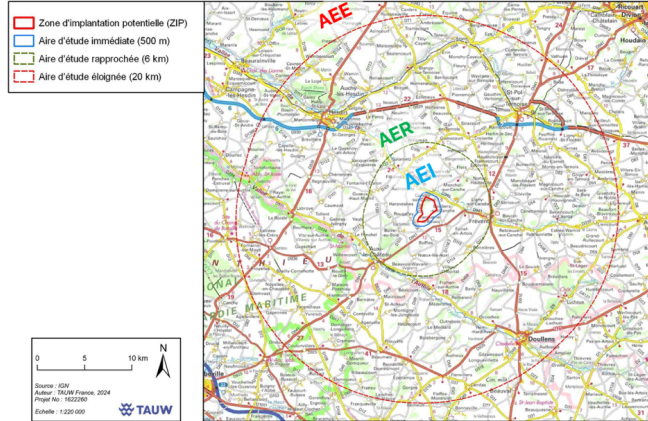
- Inventaires sur un cycle complet de 4 saisons
- Identification des habitats, des espèces (faune/flore) et des périodes d'activité de la faune

Détermination des zones sensibles dites zones à enjeux



Comité de projet - Projet éolien de Conchy-sur-Canche - 16 octobre 2025

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE



Groupe de travail n°3 - Projet éolien de Conchy-sur-Canche - 16 octobre 2025

Le bureau d'études TAUW a été mandaté par Valeco pour réaliser l'étude écologique sur le site et caractériser les enjeux environnementaux. À l'échelle du projet, cette étude s'appuie à la fois sur des analyses bibliographiques et sur des relevés de terrain, réalisés par observation directe, détection d'indices de présence (traces, nids) ou enregistrement sonore.

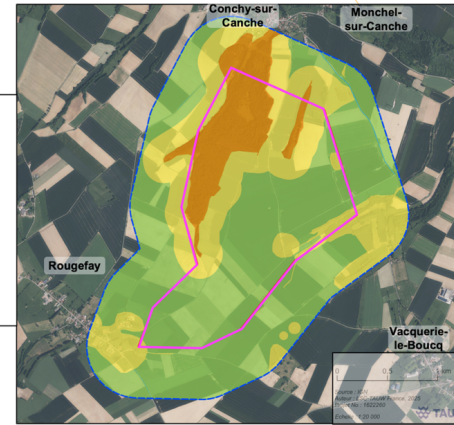
L'objectif est de constituer un inventaire complet de la biodiversité, incluant la faune et la flore, sur une période d'une année complète. En l'absence d'observations directes de certaines espèces, l'enjeu est néanmoins évalué comme modéré par mesure de précaution.

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE



Synthèse des enjeux

Niveau d'enjeu



Groupe de travail n°3 - Projet éolien de Conchy-sur-Canche - 16 octobre 2025

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE



Synthèse des enjeux

Thématique	Contexte et enjeux	Enjeux identifiés	Espèces concernées
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Diversité d'habitat important dans la zone boisée et à proximité Enjeux plus faibles en zone cultivée 	Enjeux très faibles à forts	
Avifaune	<ul style="list-style-type: none"> Milieux ouverts peu favorables Pas d'axe migratoire Zone boisée plus favorable Zone de reproduction favorable en périphérie des boisements 	Enjeux très faibles à modérés	
Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> Activité dans les bois, et dans les centres-bourgs Peu d'activité dans la zone sud (milieux ouverts et axe routier) 	Enjeux très faibles à forts	
Autres espèces	<ul style="list-style-type: none"> Mammifères non volants, reptiles, amphibiens, insectes 	Enjeux nuls à faibles	Présence de l'écureuil roux

Groupe de travail n°3 - Projet éolien de Conchy-sur-Canche - 16 octobre 2025

A l'issue de cette séquence, l'équipe TAUW recommande de ménager un éloignement minimal de 200 m entre les éoliennes et la zone boisée, qui concentre davantage d'enjeux écologiques que les zones ouvertes telles que les prairies ou les axes de circulation.

Quelles garanties existent quant à la fiabilité et la responsabilité des études conduites par les bureaux d'études ?

Laura Izydorczyk, cheffe de projet chez TAUW, souligne que le bureau d'études agit en toute indépendance vis-à-vis de Valeco. En signant l'étude d'impact, TAUW s'engage à fournir une analyse exacte et objective des enjeux écologiques, sous peine de sanctions pénales en cas d'erreur ou de manquement. Elle rappelle que Valeco, pleinement informé des recommandations, s'expose lui aussi à des poursuites légales en cas de destruction d'habitats écologiquement sensibles sans mesures adéquates. Les résultats détaillés de l'étude seront rendus publics lors de la consultation prévue début 2026.

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE – IMPACTS ET MESURES

Impacts sur la flore et les habitats naturels du projet éolien



Thème	Impacts bruts observés	Mesures d'évitement / réduction	Impact résiduel final
Zones naturelles / flore	Perturbation et destruction très faibles (zones agricoles cultivées uniquement)	Éloignement des ZNIEFF et biocorridors, limitation des emprises, travaux hors période de reproduction (mars-août)	Très faible / négligeable
Oiseaux nicheurs	Perturbation, risque de collision faible à modéré selon espèces (rapaces, busards, passereaux)	Implantation hors zones sensibles, utilisation des voies existantes, distances >200 m des haies, espacement inter-éolien >500 m, garde au sol >30 m	Faible à très faible
Oiseaux migrateurs / hivernants	Risque de collision faible à modéré selon la période (migration diffuse)	Implantation hors couloirs migratoires, préservation des zones de halte, même espacement inter-éolien	Faible à très faible
Chiroptères (chauves-souris)	Risques de collision et de barotraumatisme modérés à forts pour certaines espèces (Noctules communes, Pipistrelles)	Bridage nocturne, réduction de vitesse, obturation nacelles, absence d'éclairage, coupure automatique selon conditions météo	Très faible à faible
Autres faunes	Dérangements ponctuels pendant les travaux	Utilisation des accès existants, réduction des nuisances	Très faible

Groupe de travail n°3 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 16 octobre 2025

21

M. Doméja évoqué la présence de grands oiseaux sur le territoire, notamment la Grande Aigrette. Il a exprimé ses inquiétudes quant à la perte potentielle de leurs habitats et des zones favorables à la nidification.

L'équipe de TAUW indique que le projet est mené en suivant la méthodologie réglementaire de la DREAL en s'appuyant sur les données issues de la littérature scientifique et sur les informations fournies par les associations environnementales locales (GON, Picardie Nature, INPN).

Marie Van De Ginste, TAUW, ajoute que, bien que certains grands oiseaux, tels que la Grande Aigrette, puissent être observés à proximité du site, leur présence ne concerne pas directement la zone d'implantation. Ces observations ont toutefois été prises en compte dans l'étude, et aucun axe majeur de migration n'a été identifié sur la zone d'implantation potentielle.

Une fois les espèces observées, l'objectif est de définir les impacts du projet sur ces espèces (migrations, habitat, etc.) et de proposer des mesures pour éventuellement réduire les impacts, comme le présente le tableau ci-avant (page précédente). Le projet éolien des Trois Buissons, une fois les mesures recommandées appliquées par Valeco présente un impact faible à très faible sur les espèces recensées.

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE



Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
<p>Pour les travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion et maîtrise du chantier Évitement des zones à enjeux écologiques <p>Pour l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Éloignement de 200m des zones boisées 	<p>Pour les travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Limitation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès de circulation des engins de chantier Réalisation des travaux en dehors des périodes de sensibilité de la faune Mise en labour des terrains agricoles avant les travaux Réalisation d'un passage préventif avant les travaux <p>Pour l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Eclairage non automatique des portes d'accès aux éoliennes Balisage des éoliennes avec un signal lumineux peu attractif Limiter l'attractivité au pied des éoliennes Obstruction des ouvertures de la nacelle 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Pas de compensation car l'ensemble des impacts du projet sur le milieu naturel ont été évités ou réduits (impacts résiduels faibles à nuls)</i>

ÉTUDE ÉCOLOGIQUE



Mesures de suivis
<p>Pour les travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi pendant la phase travaux Suivi réglementaire post-implantation : Suivi de l'activité de l'avifaune, suivi de la mortalité de la faune volante, suivi de l'activité des chiroptères Sauvetage de nids de Busards

Emma Therial explique que les mesures d'évitement visent à supprimer les risques à la source, notamment par une gestion et un suivi du chantier, ou l'éloignement de zones à enjeux écologiques.

Les mesures de réduction complètent ce dispositif en limitant les emprises des travaux et la circulation des engins, ou en adaptant le calendrier des interventions hors des périodes sensibles pour la faune.

Pour le projet éolien des 3 buissons, aucune mesure de compensation (permettant de compenser un impact impossible à supprimer ou à réduire) n'est nécessaire étant donné que les études concluent que l'ensemble des effets sur le milieu naturel ont été évités ou réduits, aboutissant à des impacts résiduels, non significatifs.

Étude hydraulique

ÉTUDE HYDRAULIQUE

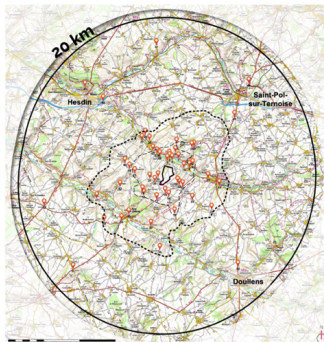
- Réalisée par le bureau d'études TAUW France
 - Analyse du ruissellement et de l'érosion sur la zone d'étude
 - Analyse des données de terrain en cours
- Objectif : intégrer ces enjeux dans le projet d'implantation des éoliennes



Claire Benassi, indique qu'une étude hydraulique, réalisée par un hydrogéologue du bureau d'études TAUW a été mandatée par Valeco. Cette étude vise à vérifier que le projet n'engendre aucun impact sur le ruissellement et l'érosion des sols signalés par la commune.

➔ Étude paysagère

LES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX



Objectifs :
Intégrer le projet dans son environnement

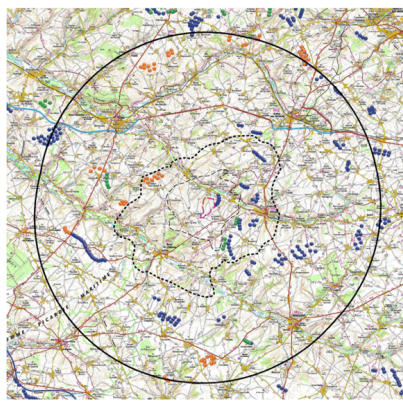
Préserver la qualité des paysages et limiter les vues sensibles

Proposer des aménagements adaptés (géométrie d'implantation, nombre d'éoliennes retenues, leurs dimensions)

Méthodologie :
Analyse du contexte local : relief, parcs éoliens, patrimoine, axes de communication

Simulations visuelles et réalisation de 52 photomontages

LES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX



Résultats :

Prise en compte du contexte éolien

Enjeux forts : Vallée de la Canche, plateau du Ternois, lieux de vie proches, château de Flers

Enjeux modérés à faibles : Vallée de l'Authie, plateaux du Ponthieux, GR 121 et lieux de vie

- en exploitation
- autorisées
- en instruction

37

valeco

Julien Lecomte, du bureau d'études Matutina, mandaté par Valeco, présente l'étude paysagère du parc éolien, visant à évaluer son intégration visuelle dans le territoire. Elle s'appuie sur un périmètre de 20km autour de la zone d'implantation, découpé en trois aires d'étude : immédiate, rapprochée et éloignée.

[Un carnet de 52 photomontages](#) est en cours de réalisation pour représenter la perception locale, les grands ensembles paysagers, les villages et les sites patrimoniaux, avec une attention particulière au château de Flers, inscrit au titre de la loi de 1913. Les prises de vue sont effectuées depuis des lieux publics (ou protégés concernant le château de Flers), et la sélection vise à être représentative du territoire. L'ensemble des données permettra d'anticiper les incidences visuelles et de proposer des recommandations pour l'implantation du projet.

Enjeu du balisage de nuit des éoliennes

Les participants ont souligné l'impact visuel nocturne des éoliennes sur le territoire. Julien Lecomte confirme que la question du balisage nocturne est un sujet récurrent. La filière éolienne a entamé des discussions avec les autorités militaires et le Ministère de la Transition écologique pour trouver des solutions, mais aucune réponse officielle n'a encore été donnée. Julien Lecomte explique qu'en Allemagne, certains parcs éoliens utilisent un balisage lumineux activé uniquement lorsqu'un transpondeur est détecté à proximité, ce qui permet de réduire considérablement les clignotements lumineux des éoliennes.

Étude acoustique

ÉTUDE ACOUSTIQUE

Étape 1: Mesure de l'état initial

- Étude réalisée par Delhom Acoustique
 - Installation de 5 sonomètres au droit d'habitation proches de la zone projet
 - Mesures en avril 2025
 - Durée: 3 semaines
 - début du printemps
 - feuillage limité, présence de vents fort
- 3 périodes horaires identifiées:
 jour (7h-19h) - soirée (19h-22h)
 nuit (22h-7h)
- 2 secteurs de vent mesurés:
 Sud-Ouest, Nord-Est



Sonomètre

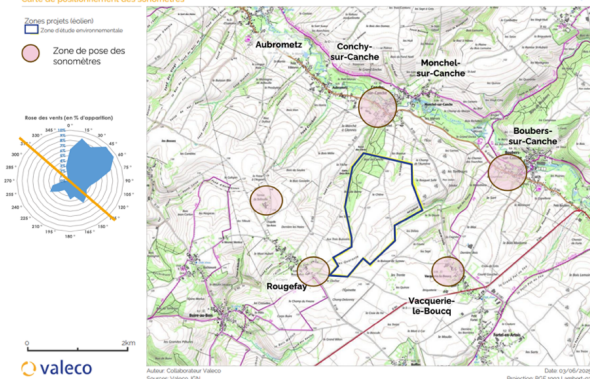
Etude d'état initial complète et représentative des vents long termes.

Groupe de travail n°3 - Projet éolien de Conchy-sur-Canche - 16 octobre 2025

ÉTUDE ACOUSTIQUE

Projet éolien de Conchy-sur-Canche

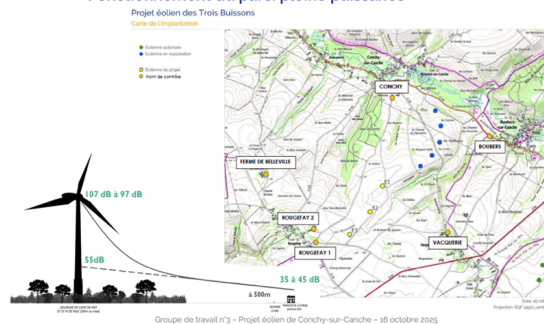
Carte de positionnement des sonomètres



Cleya Soltysiak, Valeco, indique que le bureau d'études Delhom Acoustique a réalisé l'étude acoustique du parc éolien en commençant par un état initial du bruit ambiant sur trois semaines, avec des sonomètres installés près des habitations les plus proches (voir carte ci-dessus), le bruit se dissipant avec la distance. Les mesures ont été analysées selon différentes périodes de la journée et directions du vent pour tenir compte des variations du bruit.

ÉTUDE ACOUSTIQUE

Étape 2 : Modéliser le niveau sonore du parc au niveau des habitations Fonctionnement du parc: pleine puissance



La modélisation de la propagation sonore a ensuite été effectuée à l'aide d'un logiciel prenant en compte la topographie et la position des éoliennes, afin d'estimer la contribution acoustique du parc. Les résultats permettent d'anticiper les niveaux sonores à proximité des habitations et d'ajuster le fonctionnement des éoliennes si nécessaire.

La modélisation doit permettre de vérifier le respect de la réglementation française qui impose un niveau d'émergence maximum, par rapport au bruit ambiant, de :

- 5db le jour

- 3db la nuit

ÉTUDE ACOUSTIQUE



Étape 3 : Ajuster le fonctionnement des éoliennes pour respecter la réglementation française

Niveau de bruit ambiant	Emergence admissible pour la période 7h – 22h	Emergence admissible pour la période 22h – 7h
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Avec les 3 machines fonctionnant au maximum de leur capacité, l'étude montre:

- Par vent de Sud Ouest: aucun dépassement des seuils réglementaires pour les périodes jour, soirée et nuit
- Par vent de Nord-Est: risque de dépassement des seuils réglementaires pour la période nuit. Pas de risques pour les périodes jour et soirée.

Emma Therial, Valeco, précise que :

- dans le secteur de vent dominant sud-ouest, les simulations montrent que les niveaux sonores respecteront la réglementation sans nécessité de bridage anticipé
- pour les vents de nord-est, un dépassement des seuils nocturnes est anticipé : un plan de bridage des éoliennes est donc prévu.

Ce dispositif de bridage consiste à réduire la vitesse de rotation des éoliennes concernées afin d'en limiter les émissions sonores. Le bridage est programmé à distance et activé automatiquement selon la direction du vent et l'heure, avec un système d'alerte qui ajuste le fonctionnement de l'éolienne en temps réel.

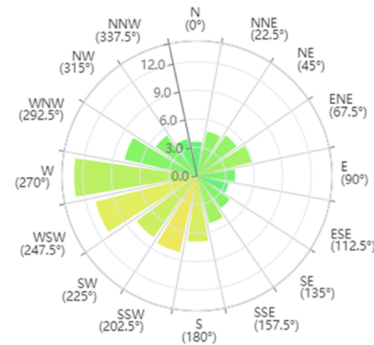
Une fois le parc installé, de nouvelles mesures acoustiques seront réalisées dans les 12 mois pour vérifier le respect des normes. En fonction des résultats, des ajustements du fonctionnement des éoliennes pourront être appliqués, en renforçant le plan de bridage. Le respect des seuils

pourra faire l'objet de contrôles par les services de l'État, afin de garantir la conformité aux normes en vigueur.

Valeco restera joignable en cas de gêne pour gérer toute nuisance acoustique avérée.

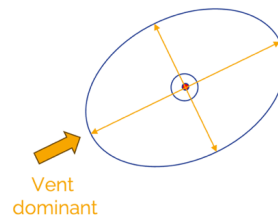
Les caractéristiques du projet

➔ Ressource en vent



Secteur Ouest/Sud-Ouest
secteurs de vent observés sur site.

Vitesse moyenne du vent : **6.37 m/s**



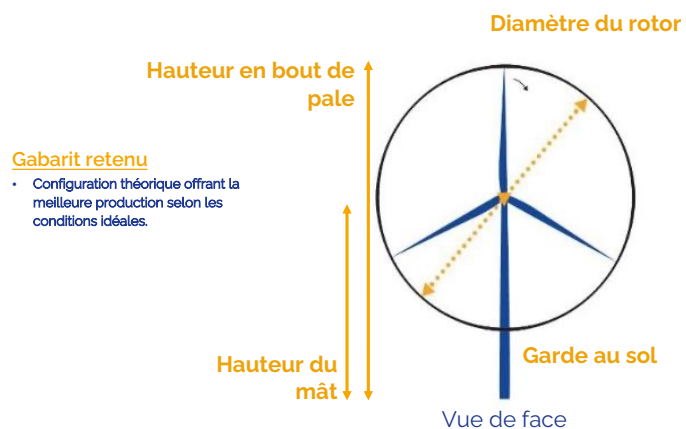
Vue de dessus

- Le point rouge est le mat de l'éolienne
- Le premier cercle représente l'espace occupé par les pales
- L'ellipse correspond au sillage, qui matérialise les turbulences créées par une éolienne sur l'éolienne suivante

Le vent dominant souffle principalement du secteur ouest/sud-ouest, avec une vitesse moyenne favorable à l'implantation des éoliennes. Celles-ci seront espacées de plusieurs centaines de mètres pour limiter les effets de sillage et optimiser leur rendement en fonction de la direction des vents.

➤ Caractéristiques des éoliennes

CARACTÉRISTIQUES DES ÉOLIENNES



En réponse à une question, Valeco précise que l'emprise au sol d'une éolienne sur un champ est estimée à 3000 m² et rappelle qu'au démantèlement du parc, ces terrains seront remis à leur état d'origine pour un usage agricole ([l'intégralité du béton sera retirée](#)).

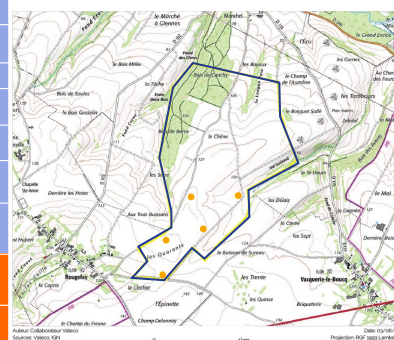
➤ Les variantes d'implantation des éoliennes

Emma Therial, Valeco, a présenté les variantes d'implantation étudiées et a détaillé celle finalement retenue pour le parc éolien des Trois Buissons. Ce choix repose sur les critères d'implantation ainsi que sur les enjeux identifiés dans le cadre des études techniques et environnementales.

Cette variante prévoit l'implantation de 3 éoliennes, au lieu des 5 initialement envisagées dans une configuration maximale. La variante n°3 est le fruit d'un travail mené par étapes. L'étude de la variante n°1 (5 éoliennes) a montré plusieurs limites, notamment des effets de sillage et une proximité avec des zones sensibles. Ces constats ont conduit à la variante n°2 (4 éoliennes), mieux équilibrée mais encore trop proche de Rougefay. Enfin, la variante n°3 (3 éoliennes) a été retenue pour corriger ces derniers points et proposer la solution la plus adaptée sur les plans technique, écologique et paysager.

Variantes	1
Nombre d'éoliennes	5
Hauteur en bout de pale	165 m
Garde au sol	33 m
Diamètre de Rotor	132 m
Puissance	18,3 MW
Coût pour la Société	31k€
Équivalent nombre d'habitants	18 000
Enjeux Environnementaux	Modérés
Enjeux Biodiversité	Modérés
Enjeux Paysage	Modérés

VARIANTE D'IMPLANTATION N°1

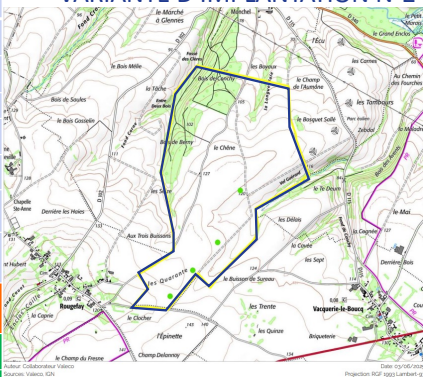


- Effet de sillage entre les éoliennes
- une éolienne trop proche du boisement et de Rougefay

36 000 MWh/an
Production envisagée

Variante	2
Nombre d'éoliennes	4
Hauteur en bout de pale	165 m
Garde au sol	33 m
Diamètre de Rotor	132 m
Puissance	15,1 MW
Coût pour la Société	25k€
Équivalent nombre d'habitants	15 000
Enjeux Environnementaux	Modérés
Enjeux Biodiversité	Faibles
Enjeux Paysage	Faibles

VARIANTE D'IMPLANTATION N°2



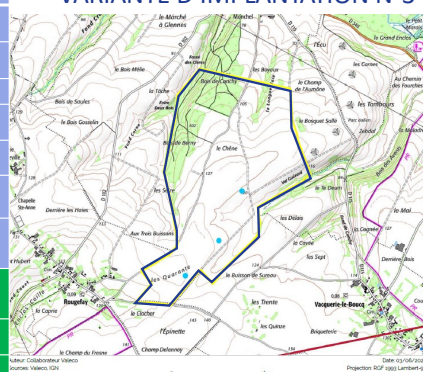
33 000 MWh/an
Production envisagée

- Enjeux visuels et acoustiques pour Rougefay

Comité de projet - Projet éolien de Conchy-sur-Canche - 16 octobre 2025

Variante	3
Nombre d'éoliennes	3
Hauteur en bout de pale	173 m
Garde au sol	35 m
Diamètre de Rotor	138 m
Puissance	13 MW
Coût pour la Société	24k€
Équivalent nombre d'habitants	9 500
Enjeux Environnementaux	Faible
Enjeux Biodiversité	Faibles
Enjeux Paysage	Faibles

VARIANTE D'IMPLANTATION N°3



28 000 MWh/an
Production envisagée

- Limite les effets de sillage
- Éolienne au sud plus éloignée de Rougefay
- Impact écologique réduit

Comité de projet - Projet éolien de Conchy-sur-Canche - 16 octobre 2025

Le parc éolien se compose, finalement de :

- Deux éoliennes seront implantées au nord du site et atteindront une hauteur maximale en bout de pale de 173 m.
- Une éolienne sera installée au sud, à proximité de Rougefay, avec une hauteur limitée à 165 m, conformément aux contraintes imposées par l'armée.

LES VARIANTES D'IMPLANTATION

Variante	1	2	3
Nombre d'éoliennes	5	4	3
Hauteur en bout de pale	165 m	165 m	173 m
Garde au sol	33 m	33 m	35 m
Diamètre de Rotor	132 m	132 m	138 m
Puissance	18,3 MW	15,1 MW	13 MW
Coût pour la Société	31M€	25M€	25M€
Équivalent nombre d'habitants	18 000	15 000	12 850
Enjeux Environnementaux	Modérés	Modérés	Faible
Enjeux Biodiversité	Modérés	Faibles	Faibles
Enjeux Paysage	Modérés	Faibles	Faibles

Groupe de travail n°3 - Projet éolien de Conchy-sur-Canche - 16 octobre 2025

Options de raccordement

Raccordement du parc
20 000 V (câbles enterrés)

Réalisation
ENEDIS-RTE

Financement
Valeco

Point de raccordement Poste
source de SAINT POL DE
TERNOIS (+18km)

Alternative à l'étude
Raccordement HTB via un
poste dédié
(en concertation avec RTE)

Spécificité
Demande auprès des
gestionnaires de réseau sera
faite après autorisation

Groupe de travail n°3 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 16 octobre 2025

Emma Therial indique que l'option de raccordement envisagée se situe sur le poste électrique à St-Pol-sur-Ternoise, à 18km. Le raccordement pourra être validé en détail par Enedis qu'une fois le parc autorisé à la construction.

Voies d'accès au parc

Études hydrauliques en
cours

Accessibilité
permanente requise
pour la maintenance et
l'exploitation

Plusieurs options pour
le transport

Remise en état des
itinéraires routiers
empruntés

Groupe de travail n°3 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 16 octobre 2025

L'équipe de Valeco explique que les voies d'accès par le sud du site seront affinées et confirmées après l'autorisation. Elle ajoute que ces voies, créées à des fins d'acheminement et de maintenance du parc, seront permanentes mais resteront accessibles aux autres usages.

Réalisation des photomontages

Méthodologie

ÉTUDE PAYSAGÈRE – IMPACTS ET MESURES

Un photomontage est une **simulation visuelle** qui intègre un projet dans une photographie réelle normée pour représenter son impact paysager et permettre d'évaluer son intégration dans l'environnement.

Choix des Photomontages :

- Perception des structures paysagères et des secteurs panoramiques
 - Effet cumulé avec un autre parc/projet éolien
 - Perception depuis les axes de communication
 - Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg
 - Visibilité ou covisibilité avec le patrimoine
- 52 photomontages

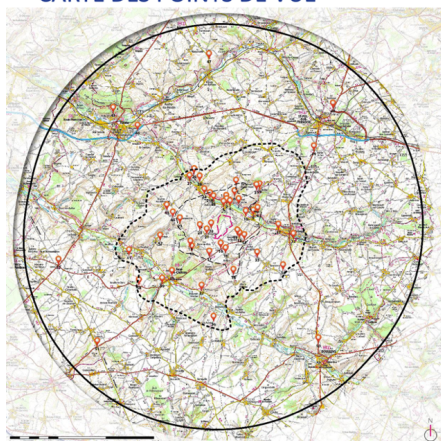
Groupe de travail n°3 – Projet éolien de Conchy-sur-Canche – 16 octobre 2025

Julien Lecomte précise la méthodologie pour la réalisation des photomontages repose sur le choix de points de vue représentatifs du territoire, en tenant compte à la fois de l'usage social du territoire et de la valeur patrimoniale des sites, notamment les monuments historiques. Chaque photomontage permet de restituer une perception visuelle fidèle à celle de l'œil humain. L'analyse prend en compte le champ visuel utile,

où les formes et objets sont distinguables, pour offrir une représentation réaliste de l'impact visuel du projet.



CARTE DES POINTS DE VUE



Les 52 photomontages réalisés pour le projet éolien, depuis les points indiqués en orange sur la carte ci-dessus. Valeco précise qu'ils seront accessibles :

- En mairie, où certains photomontages seront disponibles en libre consultation, du 30 octobre au 13 novembre 2025
- Sur le site internet du projet à partir du 30 octobre
- Et durant la période de consultation du public, dans le cadre de la consultation par voie électronique (qui aura lieu après le dépôt de la demande d'autorisation ICPE).

➔ Une étude paysagère dédiée depuis le Château de Flers

📅 Rencontre organisée le 2 mai avec le Bureau d'études paysager (Matutina)

📅 Réalisation d'un carnet de photomontages depuis le Château de Flers
+ de 20 photomontages depuis le château et son parc

📅 Réalisation d'une coupe topographique au 1 : 5000

Julien Lecomte explique que Valeco a pris l'initiative de réaliser une étude paysagère dédiée et spécifique au monument du Château de Flers et de son parc. Une rencontre a notamment été organisée en mai 2025 pour réaliser les prises de vue qui servent de base aux 10 photomontages.

Sur les 2 photomontages présentés ci-dessous, sont indiqués :

- En magenta, le projet de parc éolien des Trois Buissons
- En vert, les éoliennes autorisées
- En orange, les éoliennes en instruction
- En bleu les éoliennes existantes

Suite à une question [sur les feuilles dans les arbres sur les photomontages](#), Julien Lecomte précise que la densité des bosquets et la configuration des arbres sont telles qu'avec ou sans feuillage les vues sont similaires, raison pour laquelle les photomontages ont été réalisés avec feuillage.

Ingrid Vanstraelen et Erik Wallecan, propriétaires du Château de Flers, contestent les photomontages présentés. Ils présentent une photo sur papier prise avec une focale différente et affirment que les éoliennes des Tambours paraissent plus grandes. Julien Lecomte, affirme que les

photomontages ont été réalisés conformément la méthodologie réglementaire.

Vue depuis la terrasse du Château

Château de Flers – depuis la terrasse dans l'axe perspectif

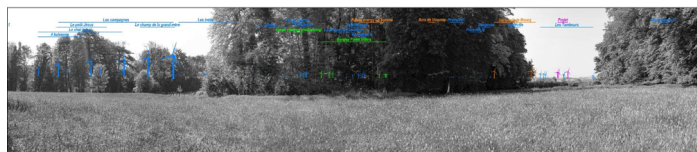
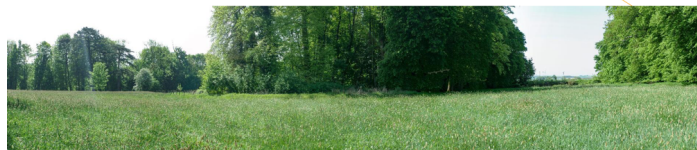


Etat projeté réaliste – Vue à 120° et à 60°



Vue depuis le parc du Château

Château de Flers – depuis le parc



Etat projeté réaliste à 120° et 60°



➤ Volet de l'étude à 360°

Méthodologie

L'étude à 360° suit la méthodologie définie par la DREAL et consiste à évaluer la présence et la visibilité des éoliennes depuis un point donné sur l'ensemble des directions possibles (à 360°). Elle se base sur des calculs théoriques réalisés sur un modèle du territoire plan, sans tenir compte du relief ou des masques visuels (bâti ou végétation), et s'applique sur plusieurs périmètres (0 à 5 km puis de 5 à 10 km).

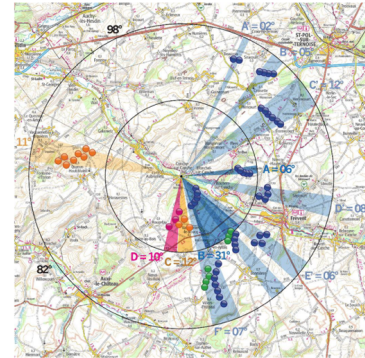
Suite à une question, Julien Lecomte explique que la perception du paysage est subjective, chaque personne ayant une sensibilité propre aux éoliennes notamment. L'approche développée pour l'étude à 360° a pour objectif de proposer une méthode rigoureuse et objective, mais théorique. Il indique que la méthodologie employée pour l'étude à 360° des parcs éoliens trouve son origine dans un travail initial mené en 2014 par la région Centre. Elle a été progressivement ajustée pendant 10 ans pour mieux refléter la réalité du terrain en affinant les angles d'impact visuel.

Sur les cartes présentées, les points représentent :

- En magenta, le projet de parc éolien des Trois Buissons
- En vert, les éoliennes autorisées
- En orange, les éoliennes en instruction
- En bleu les éoliennes existantes

Résultat depuis Conchy-sur-Canche

Diagramme théorique CONCHY-SUR-CANCHE



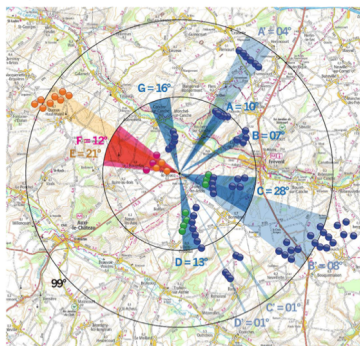
Calcul des indices pour CONCHY-SUR-CANCHE

ÉTUDE D'ENCLÈVEMENT THÉORIQUE DEPUIS CONCHY-SUR-CANCHE				
INDICE D'OCCUPATION À L'HORIZON (OH)	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	37°	47°	40°	59°
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (B)	40°	40°	51°	51°
Total des angles occupés de 0 à 10 km (OH = A+B)	77°	87°	100°	110°
INDICE DE DENSITÉ (ID)				
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	13	16	16	19
Indice de densité (ID = B / A+A)	0,17	0,18	0,16	0,17
INDICE D'ESPACE DE RESPIRATION (ER)				
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (ER)	216°	192°	98°	98°

Depuis Conchy-sur-Canche, l'analyse des indicateurs confirme que le risque de saturation est déjà présent sur le territoire. Cependant, le parc des Trois Buissons ne créera pas de rupture dans la lecture du paysage, et ne renforcera que faiblement l'emprise visuelle. Les trois éoliennes ne couvrant qu'un angle de 10° dans le champ de vision.

Résultat depuis Vacquerie-le-Boucq

Diagramme théorique VACQUERIE-LE-BOUCQ



Calcul des indices pour VACQUERIE-LE-BOUCQ

ETUDE D'ENCLÈMEMENT THÉORIQUE DEPUIS VACQUERIE-LE-BOUCQ				
INDICES D'OCUPATION À L'ÉCHELLE (I/O)	SANS LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION		AVEC LES ÉOLIENNES EN INSTRUCTION	
	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes (A)	74°	107°	95°	107°
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes (A')	14°	14°	18°	14°
Total des angles occupés de 0 à 10 km (OAI = A + A')	88°	121°	113°	121°
INDICE DE DENSITÉ (ID)				
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	36	39	39	42
Indice de densité (ID = B / A x A')	0,41	0,32	0,35	0,35
INDICE D'IMPACTE (INDI) (I/O)				
Plus grand angle sans éoliennes entre 0 et 10 km (E)	159°	99°	103°	99°

À Vacquerie-le-Boucq, le projet s'inscrit dans un contexte éolien déjà marqué. Les calculs réglementaires, réalisés sous le contrôle de la méthodologie de la DREAL, montrent que l'ajout des trois nouvelles éoliennes ne modifie pas les niveaux de saturation déjà existant depuis Vacquerie-le-Boucq (l'angle de saturation augmente de 4° avec le projet).

Intégration et retombées du projet sur le territoire

Retombées économiques

Claire Benassi, explique que les retombées économiques pour le territoire se traduisent par des indemnités versées aux communes pour les servitudes et par la création d'activités génératrices d'emplois.

Valeco privilégie autant que possible des prestataires français, tout en veillant à ce que les entreprises sélectionnées et mises en concurrence puissent répondre pleinement aux exigences du cahier des charges.

Concernant les contrats avec les propriétaires des parcelles, ils sont confidentiels et signés de gré à gré, le montant des loyers ou des revenus privés ne sont pas diffusés. En pratique, l'indemnité liée à chaque parcelle est mutualisée entre le propriétaire foncier et l'exploitant agricole, avec une répartition souvent équivalente, mais l'arbitrage final reste à la convenance des deux parties.

REDEVANCES LOCATIVES COMMUNES

SERVITUDE D'UTILISATION DES VOIRIES et/ou utilisation de biens communaux

Dans le cadre de l'usage des voiries communales une rémunération sera mise en place.

1000 € par MW/ an pour la commune d'assise du projet

Cette servitude sera indemnisée annuellement, elle s'assiera sur un acte notarié et cadrera le contrat d'entretien des pistes de desserte

Montant estimé pour la commune :
Entre 12 000 et 14 000€/ an (selon la puissance installée)



Valeco versera une redevance aux collectivités pour l'utilisation des voiries liées au projet de 1 000 € par MW installé, soit entre 12 000 et 14 000€ par an (une obligation de remise en état si nécessaire est contractualisée).

REDEVANCE FISCALE

HYPOTHÈSE D'UN PROJET DE 3 ÉOLIENNES D'UNE PUISSANCE UNITAIRE DE 3,7 À 4,8 MW SUR LA COMMUNE CONCHY-SUR-CANCHE

Régime Fiscal :		Fiscalité de l'EPCI	
	Fiscalité Professionnelle Unique	FPU	
	COMMUNE DE CONCHY SUR CANCHE	CC DU TERNOIS	DÉPARTEMENT DE PAS-DE-CALAIS
Total	≈29k€/an	≈65k€/an	≈36k€/an

L'estimation de l'ensemble des revenus fiscaux générés par le projet éolien : taxe foncière sur le bâti, cotisation foncière des entreprises (CFE) et impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) permettra de contribuer aux budgets publics à hauteur de :

- ≈29k€/an à la commune de Conchy-sur-Canche
- 63k€/an à l'intercommunalité
- 36k€/an au département

Considérations économiques et financières en lien avec l'éolien

Lors de la réunion, les échanges ont abordé les mécanismes de financement des communes et l'impact des projets éoliens sur leurs ressources.

Comment les parcs éoliens contribuent-ils aux finances locales ?

L'équipe de Valeco rappelle que les communes perçoivent différentes aides financières de l'État, dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). La DGF vise à assurer une forme d'équité entre les communes, en soutenant davantage celles disposant de moindres ressources fiscales. Son calcul prend en compte l'ensemble des recettes fiscales locales, y compris les revenus issus des parcs éoliens (comme l'IFER ou la CFE). Mécaniquement, une hausse des recettes communales peut entraîner une légère baisse de la DGF, mais 1 € de recette supplémentaire ne correspond pas à 1 € de dotation en moins.

Dans un contexte de baisse générale des dotations de l'État, les revenus pérennes générés par un projet éolien constituent donc un apport utile pour les budgets communaux. Dominique Coquet, maire de Conchy-sur-Canche, précise à ce titre que les recettes issues du parc des Tambours représentent un soutien financier supplémentaire, permettant de renforcer le budget communal et de soutenir la réalisation de projets pour la vie de la commune.

Les projets éoliens bénéficient-ils de subventions publiques ?

Valeco indique que les projets éoliens ne bénéficient pas de subvention directe à l'investissement. La principale source de revenus provient de la vente de l'électricité produite. L'État fixe un tarif d'achat, actuellement d'environ 80 €/MWh, pour les producteurs qui bénéficient d'un contrat de vente à tarif réglementé. Les promoteurs peuvent aussi vendre directement à des entreprises privées dans le cadre de contrats bilatéraux.

➡ La mise en place de mesures d'accompagnement

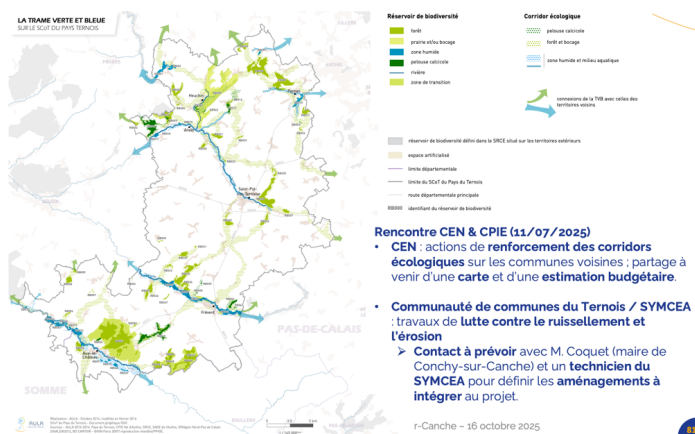
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Cadre législatif et réglementaire

- Loi d'accélération des énergies renouvelables – 10 mars 2024; article L. 314-41 du Code de l'énergie
- Un engagement inscrit dans l'arrêté préfectoral



LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT IDENTIFIÉES



Claire Benassi, explique que les mesures d'accompagnement constituent un volet distinct des retombées économiques du projet. Elles ne relèvent

pas de la compensation environnementale, mais visent à améliorer durablement le territoire en soutenant d'autres initiatives environnementales locales.

Depuis le premier groupe de travail, une initiative est en cours avec le CPIE, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et le SYMCEA pour envisager des aménagements favorisant la création de corridors écologiques afin de préserver la biodiversité et lutter contre l'érosion et le ruissellement des eaux. Une rencontre de Valeco avec le CEN et le CPIE s'est tenue le 11 juillet, afin de préciser les orientations de ce travail collectif.

Dominique Coquet, aussi vice-président du SYMCEA, ajoute que l'organisme conduit une étude spécifique sur la gestion du ruissellement, visant à identifier des solutions d'aménagement hydraulique douce pour maintenir l'équilibre hydraulique du secteur sans aggraver les conditions existantes, notamment en limitant les emprises au sol et en réduisant les risques de ruissellement et est très attentif à ce sujet sur les aménagements éoliens.

➡ Construire le mix électrique de demain

À la demande des participants, qui s'interrogent sur la pertinence de développer de nouveaux projets éoliens dans un territoire déjà bien doté, Claire Benassi rappelle que les projets éoliens s'inscrivent dans une stratégie de mix électrique, visant à remplacer les usages fossiles par de l'électricité et à absorber les nouveaux besoins électriques. Cela implique de combiner des énergies concentrées, comme le nucléaire, avec des énergies décentralisées, comme le solaire et l'éolien, pour garantir une production locale, durable et renforcer la souveraineté énergétique.

Dominique Coquet, maire de Conchy-sur-Canche, cite l'exemple de la centrale nucléaire de Gravelines, dont la production a été réduite à cause des méduses, soulignant le risque de dépendre uniquement du nucléaire

Projet éolien de Conchy-sur-Canche - Groupe de travail n°3 - Compte-rendu réunion - 16 octobre 2025

et la nécessité d'une énergie complémentaire, décentralisée et proche des consommateurs.

Un mix énergétique équilibré, combinant nucléaire et renouvelables locales, permet de :

- Assurer la continuité et la stabilité de l'approvisionnement en électricité, même face à des aléas
- Répartir les efforts de production sur le territoire en fonction des atouts du territoire à travers la valorisation des ressources naturelles renouvelables
- Renforcer l'autonomie énergétique, en réduisant la dépendance à une seule filière

Conclusion

Constant Delatte remercie l'ensemble des participants à la réunion. Il indique que le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation ICPE au premier trimestre 2026, avant la période d'ouverture de la consultation

du publique par voie électronique. À cette occasion, l'ensemble du dossier du projet de parc éolien sera consultable via les ressources des services de l'État. Il rappelle que Valeco :

- Met à disposition un registre et de la documentation à disposition à la mairie de Conchy-sur-Canche pour recueillir l'avis des habitants sur le projet, entre le 30 octobre et le 13 novembre 2025
- Organise une permanence d'information ouverte aux habitants à la mairie de Conchy-sur-Canche le 12 novembre 2025 entre 16h et 19h

L'équipe de Valeco est joignable à tout moment par email :

eolien-conchy@quelia.fr

Un site internet dédié au projet est accessible en cliquant sur ce lien :

<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendeconchysurcanche>